

PEUGEOT PARTNER STANDARD HEAVY 1000 KG VAN

(Ref:N198408)

1.5 BlueHDi

Bluetooth

0 KM



CYLINDREE 1.5 cc

CARBURANT DIESEL

PUISSANCE 130

CO2 152 g/km

BOITE DE VITESSE EAT8

PORTES portes

CATEGORIE VU

COULEUR
BLANC KAOLIN

KM 10km

DATE IMMAT. 29/04/2025

FABRICATION 2024

STOCK Contactez-nous

PRIX : 25.215 € TTC

LISTE DES OPTIONS

2 Places - Accès et démarrage mains libres - Capteur de lumière - Chargeur à induction pour smartphones - Climatatisation automatique bizonale - Radio DAB - Détecteur de pluie - Frein de stationnement électrique - Système de navigation - Phares antibrouillard - Plancher bois antidérapant - Aide au stationnement avant et arrière - Rétroviseurs extérieurs noirs - Rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement - Roue de secours - Surround Rear Vision - Système de surveillance d'angle mort (BCW) - Vitres électriques avant -

EQUIPEMENT DE SERIE

abs - aide au démarrage en côte - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - airbag passager - airbags latéraux - anneaux d'arrimage - assistant de maintien de voie - avertissement de fatigue - bluetooth - capteur de lumière - capucine - climatisation - cloison complète - commandes au volant - contrôle de la pression des pneus - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - feux de jour - freinage actif d'urgence - jantes en tôle 16" - ordinateur de bord - porte coulissante à droite - prise 12 v - programme de stabilité électronique (esp) - reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de survitesse - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - système d'avertissement de sortie de voie - système de contrôle de traction asr - système de verrouillage centralisé des portes avec télécommande - tissu - usb - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.